

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. ; Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne ; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Table with 4 main sections: CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Includes dates, fairs, routes, and postal schedules.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 10 Août 1864.

BULLETIN

La Gazette de Vienne donne le texte officiel des préliminaires de paix et de l'armistice.

Les principales conditions du traité sont : que le roi du Danemark renonce à tous ses droits sur les duchés de Sleswig, Holstein et Lanenbourg et s'oblige à reconnaître les dispositions que les deux grandes puissances allemandes prendront à l'égard des duchés.

La ligne de rectification des frontières passera au Sud du district de Ribe. Le roi de Danemark cède les possessions jutlandaises situées au Sud de la frontière méridionale du district de Ribe et conserve en échange l'île d'Arroë et quelques portions du Sleswig.

Ces conditions de paix ont été trouvées fort dures à Copenhague. On aurait voulu que les plénipotentiaires obtinssent l'évacuation du Jutland. L'agitation des esprits a nécessité le renforcement de la garnison de Copenhague.

Le Ministre du Danemark à Londres est rappelé par son gouvernement. Le Danemark, obligé, dans les circonstances présentes, de restreindre autant que possible ses dépenses, s'est vu dans la nécessité d'opter entre la suppression de la légation de Paris ou de Londres.

L'Empereur d'Autriche vient de prendre une mesure libérale que l'armée a accueillie avec joie. Désormais les Ecoles des sous-officiers auront le titre d'Ecoles militaires. Les élèves qui en sortiront seront admissibles aux grades d'officiers. C'est un progrès dans un pays où, jusqu'à ce jour, le soldat n'avait pu viser à l'épaulette.

On mande de Turin qu'un accident est arrivé au roi Victor-Emmanuel. Etant à la chasse,

le fusil de Sa Majesté lui a éclaté dans les mains. La blessure n'a heureusement pas de gravité.

Nous trouvons dans la Correspondance spéciale du Times, les nouvelles suivantes de New-York :

« La nouvelle de l'évacuation d'Atlanta est contestée. Un combat a eu lieu devant cette ville le 21, et s'est continué le 22 avec acharnement. Les fédéraux avouent une perte de 2,500 hommes, parmi lesquels le général Macpherson, et évaluent la perte des confédérés au dessus de 7,000 hommes.

Le 23, la lutte fut suspendue et une trêve fut conclue pour l'enlèvement des blessés. On n'a pas publié le rapport du général Scherman. Le ministre Stanton s'est également abstenu de donner aucun détail officiel sur ce combat.

Des dépêches non officielles de Washington disent que le combat ne s'est pas renouvelé le lundi 25. On croit que le général confédéré Longstreet est en marche pour aller renforcer Hood avec 20,000 hommes.

Rien de nouveau sur le projet de confédération des Etats du Nord-Ouest. On croit que l'affaire a été très exagérée.

Il paraît d'après le Globe, que le Gouvernement Chilien, vient de faire en Angleterre l'acquisition de navires de guerre, de navires cuirassés, de canons de gros calibre et de boulets d'acier, en vue des événements qui pourraient subvenir dans l'Océan pacifique, par suite du conflit entre l'Espagne et le Pérou.

Une insurrection arabe a éclaté près de Baydad. Les troupes Ottomanes ont été battues. Les insurgés ont capturé trois canons. Le Câble sous-marin du golfe Persique a été brisé. Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

son père lui revinrent à la mémoire ; elle sentit son courage faiblir à l'idée d'être en désaccord avec lui. La lutte répugnait à l'indolence de son caractère. Et puis, elle savait bien que Balmore n'obtiendrait pas sa main tant qu'il ne serait qu'un simple lieutenant. Et attendre ! On s'y résigne à regret quand on aime, mais il est rare qu'on y consente lorsqu'on brûle de se marier et qu'il s'en présente une autre occasion plus prochaine.

En descendant pour le déjeuner, Valérie était aussi indécise que quinze jours auparavant. Elle trouva sur une table un délicieux bouquet de roses blanches. La veille, causant avec le notaire, elle lui avait dit que c'était là sa fleur de prédilection ; et une carte roulée et glissée au milieu des roses portait le nom de Louis Maujardin. Cette attention, qui était en même temps une manière délicate de rappeler l'approche de l'heure décisive, flatta d'autant plus Valérie qu'elle était loin de s'y attendre.

Témoin de l'agréable surprise de sa fille, M. Hénel en parut si enchanté que Valérie se fit plus que jamais scrupule de lui ravir ses chères illusions. Elle courut chez Claire pour puiser de la force dans les conseils de cette amie et dans le spectacle du bonheur des jeunes époux. La veille, ils lui avaient fait une visite. Ils regrettaient bien un peu de se voir privés du classique voyage de noces, Léonce n'ayant pu obtenir de congé, et il semblait même, quant à lui, légèrement soucieux. Mais sa femme ne s'en apercevait pas ; elle avait une physionomie radieuse, une toilette élégante et fraîche, un air ravi à donner à toutes les jeunes personnes la tentation de se marier.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Copenhague, 6 août. Le roi a ouvert aujourd'hui le Risraad. S. M. a dit qu'elle avait senti le vif désir de voir autour d'elle les élus de la nation, bien que les circonstances du moment voulussent un ajournement immédiat du Parlement. Le roi a déploré les sacrifices douloureux qui doivent être faits, malgré la vaillance de l'armée et de la flotte et malgré le dévouement du peuple. Abandonné par l'Europe, le Danemark était obligé de céder à des forces supérieures et de terminer une guerre dont la continuation aurait entraîné de nouvelles pertes.

Copenhague, 7 août. Les séances du Risraad viennent d'être ajournées au 3 octobre.

On lit dans le Berlingske Tidende : L'emprunt qui devait être primitivement de 20 et qui a été d'abord réduit à 15, vient encore d'être réduit à 12 millions de thalers dans lesquels seront compris les six millions exigés pour la dette flottante.

On lit dans les Nouvelles du Hambourg. Nous apprenons de source certaine qu'après la clôture de l'enquête ouverte sur les excès militaires de Rendsbourg, le commandant supérieur des troupes fédérales a envoyé à la diète Germanique toutes les pièces de cette affaire en proposant de charger maintenant d'une nouvelle enquête une commission d'officiers appartenant aux armées allemandes désintéressées dans cet incident.

Francfort, 7 août. L'Europe publie une correspondance de Berlin rendant compte d'une demande adressée par le comte Russell à l'ambassadeur de Prusse à Londres au sujet des conditions de paix imposées au Danemark et des garanties données par la Prusse à l'Autriche pour ses possessions non allemandes.

Suivant la même correspondance, M. de Bismark aurait fait demander à Londres qu'elles seraient les intentions réelles de l'Angleterre en cas d'une attaque de l'Italie contre l'Autriche en Vénétie.

Athènes, 6 août. Un nouveau ministère vient d'être formé. M. Carnaris est président du conseil et ministre de la marine. M. Comoundouros entre à l'intérieur ; M. Satiocopoulos aux finances ; M. Carnalis à la guerre ; M. Deleyannis aux affaires étrangères ; M. Londres à la justice et par intérim aux cultes.

Madrid, 6 août. La Epoca annonce l'arrestation de quelques ser-

Quel contraste et quelle surprise ! Valérie trouva Claire renversée dans un fauteuil, la figure décomposée, les yeux rouges, froissant d'une main convulsive un mouchoir trempé de larmes. Debout à ses côtés, son mari se penchait sur elle comme pour lui offrir des consolations. A la vue de M^{lle} Hénel, il se retira ; Claire se jeta impétueusement dans les bras de son amie et lui apprit, avec une explosion de sanglots, que Léonce avait reçu l'ordre de partir pour l'Algérie dans huit jours.

« Il s'y attendait, lui, ajouta-t-elle ; mais il n'osait pas me le dire. Il n'avait pas le courage de troubler mon bonheur par une inquiétude peut-être dénuée de fondement.

— Pauvre Claire ! dit Valérie sincèrement émue. Quelle épreuve pour ton début !

— Après huit jours de mariage !... Je voulais partir avec Léonce ; mais ma mère s'y oppose, et lui-même ne m'y engage pas. Il prétend que son absence ne sera pas longue ; mais ce n'est qu'un expédient pour me rassurer, car il ne peut pas le savoir. Mon Dieu, mon Dieu, pourvu qu'il revienne !

Valérie eut beau faire ; elle ne réussit pas à calmer M^{lle} Darvel, qui s'abandonnait à un désespoir sans mesure, voyait déjà son mari tué par les Arabes, et passait des larmes aux crises nerveuses, des crises nerveuses aux plaintes et aux gémissements. M^{lle} Hénel finit par trouver tout cela passablement déraisonnable et exagéré. Aussi ne put-elle s'empêcher de dire avec un peu d'ironie :

« Eh bien, les voilà donc, ces émotions qui donnent de la couleur et de la poésie à l'existence ! Au

gents du régiment de Saboya. Cette mesure paraît avoir été provoquée par des motifs sérieux bien que la tranquillité règne Madrid.

On lit dans le Moniteur :

L'Empereur, parti ce matin de Vichy, à huit heures, est arrivé à Montluçon à onze heures dix minutes. Reçu à la gare par le corps municipal, il s'est rendu à l'hôtel de ville, à travers des flots de populations accourues de tous les environs et qui faisaient éclater le plus vif enthousiasme.

Après la présentation des autorités de la ville et de l'arrondissement, Sa Majesté a visité les principales usines ; partout l'accueil a été des plus chaleureux et des plus sympathiques. Le cortège impérial a quitté Montluçon à une heure 45 minutes.

L'Empereur s'est arrêté pour dîner à la gare des Aubrais pendant une demi-heure. Sa Majesté est arrivée au palais de Saint-Cloud, à 9 heures et un quart.

Son Exc. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, vient d'adresser la circulaire suivante à NN. SS. les archevêques et évêques.

Paris le 19 juillet, 1864.

« Monseigneur,

« Dans peu de jours, une double solennité conviera les populations à célébrer une des grandes fêtes de l'Eglise en même temps qu'un anniversaire cher à la France. C'est le privilège du Ministre des Cultes, Monseigneur, d'être à cette occasion l'interprète des sentiments religieux de l'Empereur, en venant demander au Clergé et aux Fidèles des prières pour le Souverain qui a tant de titres à notre reconnaissance, et pour la Famille Impériale, objet de notre attachement et de notre espoir. Je sais avec quel empressement. Votre Grandeur répondra à ce pieux désir, et je suis assuré de devancer ses intentions en l'invitant à vouloir bien ordonner qu'un Te Deum suivi d'un Domine salvum, soit chanté, le 15 août, dans toutes les églises de son Diocèse, à l'issue de la Messe paroissiale. M. le Préfet concertera avec l'autorité ecclésiastique les mesures que cette cérémonie peut réclamer.

« Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

« Le Garde-des-Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes. »

« Signé : BAROCHE. »

moins le ciel ne te fait pas languir, il s'empresse de te les envoyer, de crainte que ton mariage ne soit trop prosaïque.

— Valérie, tu es cruelle ! « Elle a raison, pensa Valérie ; mais ce qu'il y a de plus cruel encore, c'est de se marier pour se trouver seule le lendemain et trembler sans cesse pour son mari. Le ciel me préserve d'épouser un militaire !... Raoul va s'en aller aussi ; tant mieux, il souffrira moins de ne pas m'obtenir, et moi-même... » Ici elle étouffa un soupir, et, comme elle avait peur de revenir sur sa résolution, elle courut, à peine rentrée, trouver M. Hénel dans son cabinet. A l'agitation de Valérie, il devina le but de cette visite. Par un mouvement involontaire, il se leva, alla au-devant d'elle, lui prit la main et lui demanda avec inquiétude :

« Eh bien, que vais-je écrire à M. Maujardin ? — Tout ce que vous voudrez. — C'est-à-dire que tu consens ? — Oui, mon père. — Et... sans regret ? Elle rougit très-fort et resta muette. « Je n'entends pas que tu l'acceptes uniquement pour me faire plaisir. L'aimes-tu ? — Je ne sais pas si je l'aime ; mais je suis sûre au moins de n'avoir pas d'antipathie pour lui. — Le crois-tu capable de te rendre heureuse ? — Oh ! oui, plus que personne. — Ainsi il n'en est aucun autre que tu préférerais pour mari ? — Non, aucun, dit-elle très-vivement,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 10 Août 1864.

UN MARIAGE DE RAISON

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

CHAPITRE III

(Suite.)

Parfois le ciel nous envoie des pressentiments. Que n'est-il donné à tous les amoureux d'en avoir ? Pourquoi un bon génie ne murmura-t-il point à l'oreille de Raoul les paroles qui s'échappaient des lèvres de Valérie ? S'il était accouru, entraîné vers elle par l'intuition secrète de son bonheur, elle lui aurait tendu les bras, elle se serait écriée, avec la ferveur du premier amour : « Viens, Raoul, prends-moi, je suis ta femme ! »

Hélas ! à quoi tiennent souvent les plus graves décisions !

Valérie resta longtemps au balcon, tout entière à une seule pensée, à une seule image, et oubliant l'univers pour la caresser. Rentrée dans sa chambre, elle songea, tout en faisant sa toilette avec nonchalance, qu'elle n'avait plus que vingt-quatre heures devant elle pour arrêter son choix. Les désirs de

La reproduction est interdite.

A l'occasion de la solennité de la fête de S. M. l'Empereur, S. Em. Mgr l'Archevêque de Paris vient d'adresser la lettre suivante à MM. les curés de la capitale.

ARCHEVÊQUE DE PARIS.
Paris, le 4 août 1864.

Monsieur le Curé,
« La solennité de l'Assomption, célébrée dans toute l'Eglise catholique dès les premiers temps de l'ère chrétienne, a pris parmi nous, il y a plus de deux siècles, un caractère national. Nos aïeux ont ratifié le vœu de Louis XIII, consacrant son royaume à la Sainte Mère de Dieu et faisant du 15 août un des jours les plus chers à la France. L'immortel auteur du concordat a continué la noble et touchante tradition de ses prédécesseurs, en y mêlant une de ses vœux supérieures dont il avait le secret, il a voulu que le pays et le Souverain, dont les intérêts ne sont pas séparés fussent en même temps l'objet de la prière publique et que la fête patronale de l'Empereur concourût avec la fête patronale de la France. Ces deux grands noms se trouvant unis aujourd'hui comme il y a soixante ans, nous sommes invités à les porter ensemble aux pieds des autels dans une cérémonie qui est à la fois un acte de patriotisme et de religion. Tel est, comme vous le verrez, le sens de la lettre ci-jointe que m'adresse Son Excellence M. le ministre de la Justice et des cultes interprétant les chrétiennes intentions de l'Empereur.

« C'est pourquoi, Monsieur le Curé, en obéissant, le jour de l'Assomption, aux sentiments de notre piété envers la Vierge Marie, en applaudissant à son glorieux triomphe, nous demanderons qu'elle veuille bien être notre médiatrice auprès de Dieu, lui faire agréer l'expression de notre reconnaissance pour les bienfaits dont il nous a comblés, et solliciter pour nous les faveurs nouvelles dont nous avons besoin.

Le passé et le présent nous inspirent une vive gratitude; la grandeur et l'éclat des destinées, l'heureuse fortune des armes et le prestige de cent victoires, un ascendant moral que le monde entier proclame ou du moins subit, une succession d'illustres monarques qui ne trouve son égale dans aucune autre monarchie temporelle, une prospérité que développent, chaque jour, le travail, le courage et le génie de ses enfants, la France a reçu de Dieu toutes ces choses et elle le possède à un degré qui fait l'envie ou l'admiration de l'Europe.

« Eh bien, ce que nous demanderons dans notre prière, c'est que l'avenir réponde à toutes les splendeurs du passé et du présent. Que Dieu continue donc parmi nous ce qu'il a commencé ! qu'il protège et bénisse l'Empereur l'Impératrice et le Prince Impérial ! qu'il soit avec la France et qu'après lui avoir donné de transformer ses villes par l'industrie et les arts d'assurer et d'accroître le bien-être au milieu des populations satisfaites et de réaliser dans un court espace de quinze ans, des exploits et des merveilles qui suffiraient à couvrir de gloire plus d'un grand règne. qu'il lui donne encore qu'il lui donne surtout de marcher dans les voies du progrès moral ! Que l'enfance soit docile, disciplinée et respectueuse ! Que la jeunesse ait des mœurs régulières, pleines d'honneur et de gravité ! Que l'âge mûr obéisse en tout au sentiment du devoir ! Que la vieillesse revienne et s'attache aux croyances et aux pratiques de la religion ! Et qu'ainsi le pays tout entier s'affermisse dans ces vertus modestes et fortes qui sont la première condition et le principe le plus efficace de l'ordre, de la paix et de la prospérité des empires !

« A ces causes et selon l'usage établi, un *Te Deum* suivi de la prière pour l'Empereur, sera chanté le 15 août, dans toutes les églises du diocèse, à l'issue de la messe paroissiale.

« Agréez, Monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

GEORGES, archevêque de Paris.
Grand Aumônier de l'Empereur.

Dans un moment où la lettre de l'Empereur, relative à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu de Paris, a ému tous ceux qui s'occupent de charité, il paraît digne d'intérêt de parler du passé de cet établissement. Il date des premiers temps de la monarchie et une charte de 829 le désigne sous le nom de l'Hôpital Saint-Christophe; en 1157, Louis VII lui fait une donation et le nomme : Maison de Dieu à Paris. En 1168, on l'appelle, Hôpital Sainte-Ma-

Puis elle raconta la scène dont elle venait d'être témoin. Ce récit fut un trait de lumière pour M. Héol. Il s'écria du fond du cœur, en tendant les bras à Valérie :

« Ma fille, que tu me rends heureux ! quelle inquiétude tu m'enlèves !

Elle se précipita sur le sein de son père, où elle cacha un moment son trouble et ses larmes. Larmes de joie, d'attendrissement ou de regret ?

Quelques minutes après, elle était dans sa chambre, pensive comme le matin, mais avec des impressions toutes différentes. Les délicieuses rêveries de l'amour ne gonflaient plus sa poitrine et ne volaient plus son regard. Elle se répétait sans cesse : « J'ai bien agi, mon père est si content ! J'aurais été une mauvaise fille de ne pas lui causer cette joie immense. » Cependant elle n'était pas tranquille ; elle éprouvait une certaine agitation qui tenait presque du remords.

Le lendemain, vers 5 heures du soir, Céline, qui jouait au jardin, vit le lieutenant Balmore se diriger vers la maison ; elle courut à lui.

« Venez vous promener avec moi, M. Raoul. Vous ne trouverez personne. Papa est sorti.

— Et ta sœur ?
— Elle s'habille pour le dîner,
— Vous avez du monde ?
— Oui, M. Maujardin.

Raoul pâlit. Cette invitation au notaire, le 20 mai, le jour décisif, était trop significative. Le lieutenant n'eut pas besoin d'autre explication ; il avait la réponse qu'il venait chercher.

rie devant l'Eglise Notre-Dame. En 1505, l'administration de l'Hôtel-Dieu est confiée aux huit commissaires désignés par le Parlement de Paris. Pendant la révolution de 1793, l'Hôtel-Dieu, se nomme Grand Hospice de l'humanité.

Après l'incendie de 1772, où périrent des malades on songea au déplacement de l'Hôtel-Dieu et une souscription, ouverte alors, s'éleva à deux millions de francs, que Thourret proposait en 1809 d'appliquer enfin à sa destination. On avait songé alors à répartir la population de l'Hôtel-Dieu entre quatre hôpitaux, éloignés du centre de Paris.

En 1773, le roi décida la démolition de l'Hôtel-Dieu, mais ce projet fut ajourné et en 1786, une savante commission formée de Lavoisier, de Daubenton, de Coulomb, de Darcet, repoussait le projet de déplacement, et en 1824 Dupuytren signalait au roi Charles X toutes les améliorations introduites à l'Hôtel-Dieu, qu'il appelait un des meilleurs hôpitaux de la capitale. Le 25 juin 1838, les médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu rappelaient à S. Exc. le ministre de l'intérieur les services rendus par cet hospice, dans les fléaux, les épidémies, les catastrophes politiques et en exposaient la salubrité. Des plans avaient été dressés par Poyet, par Iberty et par M. Petit ; la question est donc bien préparée et l'on peut, pour sa solution, s'en remettre à l'esprit si net, si pratique de M. le Préfet de la Seine et aux études déjà faites, sur ce point, dès 1862, par M. Armand Husen, directeur de l'assistance publique et membre de l'Institut.

Le *Constitutionnel*, rectifiant l'assertion de certains journaux qui accusent le gouvernement d'avoir laissé échapper l'occasion d'agrandissements territoriaux, dit que la seule chose qui soit vraie, c'est que l'Angleterre, dans le but de conserver au roi Christian ses possessions, aurait passé volontiers de l'action diplomatique à l'action militaire ; mais que dans une guerre contre l'Allemagne, la France eût fait tous les frais et porté tout le poids de la lutte. L'Angleterre se serait proménée sur les mers, capturant les navires belligérants et prenant un rôle glorieux, mais presque gratuit et beaucoup trop commode.

Le *Constitutionnel* déclare qu'il n'y a jamais eu ni promesse ni perspective d'agrandissements territoriaux. L'Angleterre n'a rien offert, et la France n'a rien demandé. Ni lord Clarendon dans ses deux voyages, ni le cabinet de Londres dans ses dépêches, n'ont fait d'allusion aux frontières du Rhin pour la France.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

On écrit de Bruxelles, 1^{er} août, au *Moniteur* :

« L'accueil qui est fait à Vichy à S. M. le roi des Belges est très apprécié à Bruxelles. On s'applaudit de tous côtés des bonnes relations qu'il entretient avec l'Empereur, et l'on ne manque pas d'être particulièrement flatté des attentions dont le roi est l'objet de la part du souverain de la France. Les respectueuses sympathies qui ont entouré l'auguste voyageur pendant son voyage laissent dans la population belge une très heureuse impression.

« La légion belge destinée à entrer au service du Mexique se recrute activement. L'ins-

« Vous ne dites plus rien, M. Raoul ! Etes-vous de mauvaise humeur ? » demanda bientôt Céline.

Il ne répondit pas ; il n'avait pas entendu. Une sueur froide lui perlait sur le front, il se sentait pris de vertige, et il s'appuya contre un arbre de crainte de tomber. Céline ne s'aperçut de rien ; elle s'était mise à poursuivre un papillon. Plusieurs fois elle crut le saisir, mais il lui échappait toujours. Enfin elle s'écria, pleurant presque de dépit et d'impatience :

« Je ne l'attraperai jamais si vous ne m'aidez pas.

— Je n'ai pas le temps, Céline, répondit Raoul, qui semblait sortir d'un rêve. Il faut que je m'en aille.

— Déjà ? Mais papa va rentrer, et Valérie va descendre.

— N'importe ; je suis pressé. Dis à M^{lle} Valérie que je lui fais mon sincère compliment, à elle et à M. Maujardin, répliqua Raoul d'un ton d'amère ironie.

Céline le regarda tout étonné et le laissa partir. En passant devant le salon, il aperçut Valérie qui se penchait à une des fenêtres. Il lui adressa un salut glacial, dédaigneux même, qu'elle rendit avec précipitation, en rougissant comme une coupable. Puis elle s'assit toute tremblante ; et faisant un effort pour se maîtriser, elle appela sa sœur, l'interrogea, et aux réponses naïves de Céline, aux paroles que l'enfant lui répéta de la part de Raoul, elle comprit qu'il savait tout. Dès lors elle eut beau faire pour se tranquilliser ;

pection médicale des hommes va commencer à Audenode sous la surveillance du général Chappelié. On assure que le ministre du Mexique se montre très satisfait du choix des officiers et des soldats. Il ne doute pas que le chiffre de 2.000 hommes ne soit facilement atteint et, il pense que la moitié du 1^{er} bataillon (environ 500 hommes) sera prête à partir vers le 15 septembre prochain.

LE CONSTITUTIONNEL.

« Le *Constitutionnel* constate qu'il résulterait de la note de la *Gazette de Vienne*, note qui a tout le caractère d'une publication gouvernementale que, les duchés ont été cédés par le Danemark aux souverains d'Autriche et de Prusse, mais que, dans la pensée des deux grandes puissances allemandes, cette cession ne doit en rien porter atteinte aux droits bien fondés et aux attributions de la confédération en ce qui touche les duchés.

« Pour mesurer la véritable portée de ses déclarations, ajoute M. A. Vitu, il faudrait savoir au juste quels sont les droits que la Prusse et l'Autriche reconnaissent comme bien fondés, qu'elles sont les attributions qu'elles considèrent comme légitimes ; il faudrait enfin être fixé sur la part d'influence et d'autorité qu'elles accordent à la diète dans la question de succession.

On lit dans la même feuille :

D'après les informations qui nous parviennent depuis deux jours, la lettre de l'Empereur au maréchal Vaillant a produit sur la population de Paris une impression profonde. Il n'y a dans ce fait rien que de très naturel. Le sentiment qui a dicté à Napoléon III la lettre écrite de Vichy ne pouvait manquer d'aller au cœur du peuple. Le peuple a bien vite reconnu dans le souverain qui veut que « le monument consacré au plaisir ne s'élève pas avant l'asile de la souffrance » le génie constamment préoccupé de détruire, dans les limites du possible, les causes de la misère et d'appeler le plus grand nombre à un degré de plus en plus élevé de moralité et de bien-être. Celui qui a fondé tant d'œuvres bienfaisantes d'une portée sociale d'autant plus haute qu'elles correspondent mieux aux aspirations modernes, et parmi lesquelles nous ne citerons que les annuaires des dernières prières, les asiles des convalescents, et la société des prêts de l'enfance au travail ; le protecteur infatigable de ceux qui travaillent et de ceux qui souffrent, ne comptera pas parmi ses moindres titres à la reconnaissance populaire la création du nouvel Hôtel-Dieu de Paris.

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats*, après avoir dit que le retour annoncé d'une partie de notre armée du Mexique a excité un sentiment général de soulagement et de satisfaction, se plaît à reconnaître que les symptômes de la renaissance du Mexique se révèlent et se multiplient :

« L'or et l'argent, poursuit M. Ernest Bot-tain, reviennent à la lumière, et en ce moment même, un convoi de 5 millions de piastres, dont une partie est destinée au paiement de l'emprunt, est dirigé vers la France. Les dernières nouvelles de la Vera-Cruz permettent de croire que les exportations de numéraire prendront désormais une extension de plus en plus grande. Nous en acceptons volontiers l'augure. La prospérité de cet empire serait la meilleure et peut-être la plus réelle récompense

elle resta sous une impression de trouble, de malaise moral, et bien des fois dans la soirée le souvenir du regard méprisant de Balmore vint lui percer le cœur comme un reproche de sa conscience.

M. Héol rentra, le notaire arriva un instant après, calme et d'autant plus froid en apparence qu'il était intérieurement plus ému. Il ne dit pas à Valérie un seul mot de remerciement ni d'amour, mais il lui baisa la main d'une façon bien éloquente. Pendant le dîner, il la regarda souvent. Lorsqu'il lui parlait et surtout lorsqu'il prononçait son nom, il avait dans la voix des inflexions douces et caressantes toutes nouvelles chez lui. A part cela, rien qui trahit l'amatant heureux, pas de galanteries, pas de tendresses, une conversation tranquille et soutenue, plutôt avec le père qu'avec la fille, et sa gravité habituelle de ton et de manières. Combien Valérie le trouvait différent de Léonce Darvel auprès de sa femme et de ce qu'eût été en pareille circonstance Raoul Balmore ! Mais pourquoi comparer un homme d'un âge mûr, un notaire, à de jeunes officiers encore dans toute l'effervescence des premières passions ? Maujardin, pour aimer d'une façon plus raisonnable et plus contenue, n'en aimait pas moins sincèrement. Elle ne songea plus à lui reprocher de la froideur lorsque, en recevant de sa main une tasse de café, il lui dit à demi-voix, d'un air ému et timide :

« Valérie, je rappelle en vain mes souvenirs, je ne retrouve pas dans ma vie un autre jour aussi heureux que celui-ci. »

Touchée de son accent vrai et profond, elle répondit, les yeux humides :

des sacrifices de la France. »

LE SIÈCLE.

Le *Siècle* fait observer, sous la signature de M. Taxile delord, que la note de la *Gazette de Vienne* contient quelques phrases banales de déférence pour la confédération germanique, dont celle-ci se gardera bien de ne point se montrer satisfaite, elle nous apprend, en outre, que la guerre n'a été ni une guerre de conquête ni une guerre entreprise dans le but d'assurer le triomphe à des prétentions imaginaires de nationalité. « Qu'a-t-elle donc été. Nous serions heureux que le *journal officiel* autrichien voulût bien nous l'apprendre. »

LE MONDE.

Nous lisons dans la correspondance adressée de Rome, 30 juillet, au journal le *Monde* et reproduite sous la signature de M. E. Taconet.

Le Pape toujours en villégiature, jouit d'une excellente santé.

« Il paraît décidé qu'un séminaire polonais va être fondé à Rome, et l'on désigne le T. R. P. Semenenko, homme d'une vaste érudition et, prêtre plein de zèle, comme devant être proposé à la direction de cet établissement.

« Une certaine émotion règne, dit-on, dans l'Ombrie par suite du grossissement du ruisseau d'Assise. Ce fait a toujours été, depuis le XIII^e siècle, regardé comme un présage de grands événements politiques.

« Ces événements ne tarderont pas à se produire, et deux personnages qu'il est inutile de nommer auraient annoncé l'un à Rome, et l'autre à Turin, l'approche de la crise. »

L'OPINION NATIONALE.

L'*Opinion Nationale* estime que la convention de Vienne est l'œuvre la plus immorale qu'ait jamais consommé l'abus de la force et le despotisme du nombre :

« En effet, continue M. Labbé, si l'on admet le principe d'hérédité, le débat dans les duchés ne pouvait s'établir qu'entre Glukshourg Augustenbourg et Oldenbourg, et les puissances coalisées ne pouvaient agir que comme fondées de pouvoir d'un de ces trois prétendants.

« Si l'on reconnaît le droit national, le Danemark n'avait ni à maintenir ses prétentions dans les duchés, ni à s'en désister, tous les citoyens du Sleswig et du Holstein devaient être appelés à se prononcer librement, après la retraite simultanée des troupes austro-prussiennes et des troupes danoises sur la question de nationalité.

« On a violé à Vienne le droit ancien et le droit nouveau. La coalition nouvelle a pour principe la force, pour moyen la force, pour fin dernière le règne de la force. 1772, et 1864 resteront dans l'histoire comme les deux dates les plus caractéristiques des funestes progrès de la doctrine de la force. L'une de ces années aura vu le partage de la Pologne, l'autre la spoliation du Danemark.

Pour extrait : A. LAYTOU.

On lit dans le *Moniteur* :

Les recettes des douanes du Mexique témoignent d'une activité toujours croissante dans le mouvement des transactions commerciales de ce pays.

Ces recettes, pendant le mois de juin, se sont élevées à 416,727 piastres, tandis qu'elles n'avaient atteint que 278,471 piastres pendant le mois de mai ; ce qui fait, en un mois, une

« Toute mon ambition, monsieur, sera de vous donner beaucoup de jours pareils.

— Appelez-moi Louis, je vous en prie. Dans la bouche de ma mère, mon nom était doux comme une caresse. J'aspire à l'entendre encore des lèvres d'une femme qui m'aime.

— Soit, reprit-elle, de ce moment je vous nommerai toujours Louis. »

Mais elle n'articulait ce mot qu'avec hésitation et, pour ainsi dire, avec surprise. Le prénom de la personne aimée est gravé dans le cœur ; c'est le seul qui soit toujours prêt à nous échapper. La veille encore M^{lle} Héol en mêlait involontairement un à sa prière, et ce n'était pas Louis. Jusque là, le notaire n'avait été pour elle que M. Maujardin. Elle avait un effort à faire pour le nommer autrement.

Ce même soir, on fixa le mariage à la seconde quinzaine de juillet, et, le lendemain, Valérie alla voir Claire pour l'en informer.

« Je l'avais bien prédit, que tu ferais cette sottise ! s'écria M^{lle} Darvel.

— Il te sied bien de taxer ma résolution de sottise à toi qui, mariée d'hier, vas te trouver à peu près dans la position d'une jeune veuve !

— Ce n'est pas certain, peut-être Léonce ne partira-t-il pas : un autre lieutenant proposé de permu-ter avec lui.

— Qui ? demanda Valérie avec une extrême vivacité.

— Tu l'as deviné, je le vois à sa rougeur ; c'est bien lui, va.

— M. Balmore ?

La suite au prochain numéro.

augmentation de 138,256 piastres. La progression que suivent les revenus est d'autant plus remarquable qu'elle s'est développée sans interruption depuis le 1^{er} janvier 1864.

Les recettes effectuées donnent, en effet, pour les six premiers mois de l'année, les chiffres suivants : Janvier, 78,138 piastres; février, 117,805 piastres; mars, 110,261 piastres; avril, 208,857 piastres; mai, 278,471 piastres; juin, 416,727 piastres. Total, 1,210,259 piastres.

Chronique locale.

Le Préfet du Lot et M^{me} de Pebeyre auront l'honneur de recevoir le 15 Août, à neuf heures du soir.

Au moment où nous mettons sous presse, la distribution des prix a lieu au Lycée Impérial. Nous rendrons compte de cette intéressante solennité dans notre numéro de samedi.

Dans la nuit du mardi au mercredi, un violent incendie a éclaté dans la maison du Sr. Burgalières, épicière de notre ville.

Vers une heure, le tocsin et le tambour réveillaient la population en sursaut, et lui annonçaient le sinistre. Le feu était bientôt grande, sur le lieu incendié. Les pompes, des sapeurs sont arrivées presque aussitôt. L'efficacité des secours a été un peu neutralisée par le manque d'eau. Il fallait aller la prendre à la rivière et cela causait un retard préjudiciable. L'incendie paraît avoir pris dans un entre-sol rempli de bouteilles de liqueurs.

Activées par le vent et les liquides spiritueux, les flammes ont bientôt envahi la maison entière, la maison attenante à même été un peu avariée.

A trois heures cependant on était maître de l'incendie. Les pertes sont assez considérables. Pour Burgalières, elles s'élèvent à 1,000 fr. Le voisin, n'a éprouvé qu'une perte de 400 fr.

Les autorités civiles et militaires se sont rendus, au premier signal, sur les lieux du sinistre.

Hier au soir, vers 7 heures, deux enfants s'amusaient à grimper sur une voiture non attelée, stationnant sur les boulevards de notre ville. L'un d'eux, âgé de six ans, était déjà parvenu jusqu'au siège du conducteur, lorsque, voulant sauter à terre, sa tête la première vient frapper le sol. La blessure est sans gravité.

Dans la même soirée, vers huit heures, le jeune C., âgé de cinq ans, a été victime d'un accident regrettable. Le pauvre enfant, traversant les boulevards, a été renversé par une voiture qui lui a broyé la jambe droite.

On nous écrit de Gramat. Le 4 du courant un pauvre garçon nommé Védrenne Louis, atteint d'idiotisme, a été victime d'un bien triste accident. En versant une compe d'eau dans une fosse à chaux, le malheureux s'est laissé choir dans le liquide brûlant. Le sieur Bonnet, maçon, témoin du fait, sans se préoccuper du danger qu'il allait courir, a retiré à grand-peine Védrenne de la fosse. Transporté à la Miséricorde, le malheureux reçoit depuis, les soins du docteur Barrat. Son état inspire de sérieuses craintes.

On nous écrit de Vayrac : Le 6 du courant, vers 7 heures du soir, le sieur Denis Lafargues, âgé de 24 ans, célibataire, s'est noyé dans la Dordogne, au lieu dit, Port de Mezels. Ce jeune homme, sachant à peine nager, avait eu l'imprudence de s'aventurer dans un endroit profond et rapide de la rivière où il avait bientôt disparu sans qu'on ait pu lui porter secours. — Ce n'est qu'une heure après que les nommés Tournié, pêcheurs, ont retiré son cadavre des eaux.

La distribution des prix au petit séminaire de Montfaucon, aura lieu solennellement le 17 août courant.

On nous écrit de Puy-l'Evêque : Malgré un commencement d'oidium, la récolte en vins sera fort belle cette année dans cette région; aussi le vin a-t-il subi une diminution sensible dans le prix, et si rien de fâcheux n'arrive avant les vendanges, il est probable que les prix fléchiront encore. Quelques propriétaires m'ont signalé une seconde maladie, déjà connue, dit-on, dans le Bordelais, et qui ne serait autre que le rougeau. Je m'empresse d'ajouter, pour la tran-

quillité des propriétaires viticoles, que cette maladie, qui est encore à l'état d'enfance, n'atteindra pas, du moins il faut l'espérer, un développement trop nuisible.

Les jeunes soldats de la première portion du contingent de la classe de 1863 seront mis en route le 20 août courant, de tous les points de la France, pour les corps de diverses armées auxquels ils ont été affectés dans la répartition dudit contingent. Ils seront dirigés sur les dépôts respectifs de ces corps sous la conduite d'officiers, sous-officiers ou caporaux (suivant l'importance des détachements qu'ils formeront).

Bac de Blanzaguet-Meyraguet, sur la Dordogne. ADJUDICATION

Des droits à percevoir à ce passage d'eau, du 1^{er} octobre 1864 au 31 décembre 1865.

Le Mardi, 6 septembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à la mairie de Pinsac, en présence de M. le Maire de cette commune, d'un Agent des Contributions indirectes et de M. le Conducteur f. f. d'Ingénieur ordinaire à Souillac, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, pour 15 mois, à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 31 décembre 1865, des droits à percevoir au bac de Blanzaguet-Meyraguet, sur la Dordogne, nouvellement autorisé dans la commune de Pinsac.

La mise à prix est fixée à la somme de 20 fr. Le cautionnement, à celle de . . . 100 fr. Le cahier des charges et le tarif dudit passage d'eau sont déposés à la Préfecture (bureau des Travaux publics), et au secrétariat de la mairie de Pinsac, où l'on pourra en prendre connaissance.

Le curé ou desservant peut-il enseigner les éléments de la langue latine à quelques jeunes gens de sa commune, les nourrir et les loger dans son presbytère ! En est-il de même pour le vicaire ?

Cette question est résolue par l'application de l'art. 66 et de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement. Cet article est ainsi conçu : « Les ministres des différents cultes reconnus peuvent donner l'instruction secondaire à quatre jeunes gens, au plus, destinés aux écoles ecclésiastiques, sans être soumis aux prescriptions de la présente loi, à la condition d'en faire la déclaration au recteur. Le conseil municipal que veille à ce que ce nombre ne soit pas dépassé. »

Peu importe d'ailleurs que ces jeunes gens soient reçus comme externes ou qu'ils soient logés et nourris chez le curé.

— L'Illustration, sommaire du numéro du 6 août : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Regates du Havre — Distribution des prix au collège arabe-français d'Alger. — Autobiographie d'un poète (fin). — Les bains d'Arcachon. — La littérature béarnaise. — Salon de 1864. — Excursions sur les côtes de la Normandie. — Chronique musicale. — L'Aiguilleur, paroles et musique de M. Gustave-Nadaud. — Gravures : S. M. Marie-Ferdinand-François d'Assise, roi d'Espagne. — Le marabout Abdel-Aziz, chef de l'insurrection Algérienne. — Convoy de prisonnier danois, amenés de l'île d'Alsen à Rendsbourg. — Grandes régates du Havre (24 juillet). — Arrivée de M. F. de Lesseps au seuil d'El-Guirs, le 10 juillet. — Les bains d'Arcachon (7 gravures). — Salon de 1864 : Œdipe et le Sphinx. — Un dimanche au musée du grand-duc. — Excursions sur les côtes de Normandie (7 gravures). — L'Aiguilleur, paroles et musique de M. Gustave-Nadaud. — Rebus.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 7 août 1864.	
6 Versements, dont 2 nouveaux	585 ^f »
4 Remboursement	40 »

A VENDRE une coupe de Bois de Chêne pouvant servir à la construction. — S'adresser à M. Ch^s Pélissé, propriétaire à Mirandol, commune d'Albas. Pour la chronique départementale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères DANEMARK.

On écrit de Copenhague, 2 août : « Hier soir, après une longue séance du conseil d'Etat, un courrier de cabinet, porteur de dépêches, a été hâtivement expédié à Vienne. Il est parti sur un vapeur express. Cette après-midi, à deux heures, a eu lieu une réunion du conseil d'Etat tout entier à huis-clos. On dit que le premier ministre a communiqué à l'assemblée les conditions que les puissances allemandes imposent pour faire la paix avec le Danemark. On ne sait pas si le ministre a demandé l'approbation de la chambre à ce sujet. Des bruits vagues parlent de la dureté excessive des conditions allemandes et produisent une certaine agitation. Qu'arrivera-t-il si ces conditions dures sont acceptées par le gouvernement? Les conjectures, à ce sujet, sont très diverses dans le public. »

POLOGNE. Varsovie, 5 août : Le membre du gouvernement national Trangott et les chefs de détachement Krajewski, Toczyski, Ju-

linski et Jezioranski, ont été pendus, ce matin sur le glacis de la citadelle.

Onze fonctionnaires du gouvernement national condamnés à mort, ont eu leur peine commuée et seront envoyés, les uns aux travaux forcés dans les mines, les autres dans les forteresses de Sibérie.

AMÉRIQUE. New-York, 26 juillet :

La perte de sherman dans la dernière bataille est évaluée à 2,500 hommes et celle des confédérés à 6,000

On assure que le général Rousseau a occupé Montgomery dans l'Alabama, et qu'il a coupé tous les chemins de fer conduisant à Atlanta. Les communications à l'est d'Atlanta sont détruites.

Le ministre des finances, M. Fessenden, a ouvert une souscription nationale pour un emprunt de 200 millions de dollars dont les intérêts seront payés en or.

New-York, 27 juillet (par l'Australasian) :

Un combat désespéré a eu lieu, le 22, à Atlanta, sans résultat décisif. Le général Sherman occupait une position sur la gauche de la ville en dedans d'une partie des fortifications.

En Virginie, le corps fédéral de Hunter a été battu et forcé de se retirer sur Harpers-Ferry. On s'attend à une nouvelle invasion des confédérés dans le Maryland.

Or, 256 3/4. change sur Londres, 280.

RÉPUBLIQUE ORIENTALE D'URAGUAY. (Amérique du Sud) :

Proclamation du Président de la République.

« Le Président de la République à ses concitoyens :

« Les bases pour la pacification du pays sont arrêtées, grâce à l'amicale intervention de leurs Excellences les ministres de S. M. B. de l'Empereur du Brésil et de la République Argentine.

« En conséquence, les forces qui ont combattu contre le gouvernement déposeront les armes, faisant ainsi acte de reconnaissance et d'obéissance envers l'autorité, et tous les orientaux seront placés par le fait dans le plein exercice de leurs droits politiques.

« En attendant, le devoir des loyaux défenseurs des institutions est de rester à leurs postes, jusqu'à ce que le gouvernement donne les ordres nécessaires pour leur retour dans leurs foyers.

Gardes nationaux ! Soldats de l'armée de ligne !

Ayant l'espoir fondé de voir cesser bientôt vos fatigues et vos sacrifices par une paix honorable, qui, sauvegardant le principe d'autorité et le respect aux lois, donne des garanties d'un ordre stable, je vous demande encore un peu de constance, jusqu'à ce que vienne le moment de saluer la paix et de vous féliciter

Montevideo, 20 juin 1864.

Atanasio C. AGUIRRE.

PROCLAMATION DE FLORES.

« Quartier général, 16 juin 1864.

« Soldats de l'armée libératrice,

« Les ministres de la République argentine et de S. M. Britannique se trouvent parmi nous, et bientôt, peut-être demain, se réuniront à eux le ministre de S. M. l'Empereur du Brésil et les commissaires du gouvernement du St-Aguirre pour traiter de la paix.

« Aujourd'hui donc, plus que jamais, nous devons rester fermes au pied de notre drapeau, parce que la paix peut se faire et peut ne pas se faire.

« Si elle vient elle sera la bienvenue, pour nous reposer de nos fatigues et de nos veilles et pour éviter l'effusion du sang Oriental; mais il faut une paix honorable et équitable, je puis ajouter même glorieuse pour tous.

« Dans le cas contraire, le sort des armes décidera la question : encore un effort et nos ennemis tomberont évanouis.

« Soldats, serrez-vous autour de votre chef, et confiez-vous à lui, parce que dans la paix ou la guerre il doit être la garantie personnifiée de vos droits et de ceux de vos enfants.

Venancio FLORES, »

(Tribune de Buenos-Ayres.)

Pour extrait : A. Laytou.

Paris 9 août 1864.

M. Rouher est arrivé avant-hier matin à Paris, venant de Turin. On attend chaque jour MM. Fould et Baroche qui viennent de passer quelques jours, le premier, dans les Pyrénées le second en Normandie.

— Il est question d'un nouvel emprunt que ferait la ville de Paris, dans le but de pourvoir immédiatement aux dépenses d'achat de terrains et de construction d'un nouvel Hôtel-Dieu.

— Dans le monde politique, on assure que le prince Napoléon qui vient de s'embarquer au Havre est chargé d'une mission intime auprès du roi de Suède.

— Sur l'invitation du ministère des Travaux Publics, les compagnies de chemins de fer s'occupent des moyens à employer pour prévenir, en même temps que les accidents de chemins de fer, les attaques qui pourraient être dirigées contre les voyageurs. On établirait le long de chaque voiture des marchepieds garnis de balustrades qui permettraient aux gardiens ou à

toute autre personne, dans un cas pressant, de circuler à l'extérieur du train en marche. De plus, on placerait dans chaque compartiment un guichet avec double rideau qui permettrait de donner l'alerte en cas de besoin.

S. M. le roi des Belges est arrivé avant-hier soir de Vichy et est descendu à l'hôtel Bristol. Le roi compte passer cinq jours à Paris.

— Le Progrès de Lyon a paru hier après deux mois de suspension.

— L'Empereur a écrit, dit-on, à S. M. Maximilien 1^{er}, une lettre de félicitation pour l'accueil enthousiaste qu'il a reçu ainsi que l'Impératrice Charlotte, de la part des populations mexicaines.

— On assure que S. M. Maximilien 1^{er} a l'intention d'instituer un nouvel ordre de chevalerie à l'occasion de son avènement au trône du Mexique.

— Le commentaire de M. Emile Ollivier sur la loi des coalitions paraîtra lundi à la librairie Garnier frères.

— Un grand nombre d'Espagnols de distinction sont en ce moment à Paris. Ils viennent assister aux fêtes qui auront lieu à l'occasion du séjour en France de S. M. le roi d'Espagne.

— Le Moniteur annonce que Mgr. Gerbet, évêque de Perpignan, est mort subitement, dimanche dernier, à six heures du soir.

Mgr. Gerbet, évêque de Perpignan, était né à Poligny (Jura) en 1798. Attaché pendant longtemps au clergé de Paris, il avait été vicaire général de Mgr. Sibour, puis de l'évêque d'Amiens. A la fin de 1853, Mgr. Gerbet était nommé au siège épiscopal de Perpignan.

— Les débats de l'affaire Dréo ont commencé aujourd'hui devant la 6^e chambre. Les treize prévenus retenus par l'ordonnance du juge d'instruction sont présents. Aux interpellations d'usage, il déclarent se nommer : Louis Antoine Garnier Pagès, député de la Seine; Hippolyte Lazare, Carnot, député de la Seine; Prosper-Marie, Amaury Dréo, avocat, né à Rennes, le 7 décembre 1829; Ferdinand Hérold, avocat, né à Paris, le 26 octobre 1828; Charles Thomas Floquet, avocat, né à Saint-Pied-de-Port, le 2 octobre 1829; Jean-Jules Clamageran, avocat, né à la nouvelle-Orléans en 1827; Jules-François-Camille Ferry, avocat, né à Saint-Dié, le 5 avril 1832; Louis Emile Durier, avocat, né à Paris, le 19 décembre 1828; Claude-Anthime Carbon, ancien représentant du peuple, né à Arbigny-sous-Varennes, le 23 décembre 1808; Paul Jozon, avocat, né à La Ferté-sous-Jouarre, le 12 février 1836; Charles-Anne Hérisson, avocat, à la cour de cassation, né à Surgy, le 12 octobre 1831; Charles-Auguste Melsheim, avoué à Schelestast, né à Rosheim le 12 août 1828, et Jacques Thomas Bory, avocat à Marseille.

Ils sont inculpés d'avoir fait partie d'une association, dont le siège était à Paris; la dite association composée de plus de vingt personnes, n'était point autorisée.

M. Malher, substitut du procureur impérial occupe le siège du ministère public.

Les pévenus ont pour défenseurs : Mes Jules Favre, Marie, Gévy, Ernest Picard, Beryer, Henri Didier, Dufaure, Desmarests, Sénard, Emmanuel Arago, Hébert.

— La 6^e chambre du tribunal correctionnel de Paris a prononcé hier samedi son arrêt dans l'affaire dite du comité électoral. Après une délibération qui s'est prolongée pendant cinq heures, le tribunal a condamné Garnier-Pagès, Carnot, Dréo, Hérold, Floquet, Clamageran, Ferry, Durier, Corbon, Jozon, Hérisson, Melsheim et Bory chacun solidairement à 500 fr. d'amende et aux dépens il fixe à six mois la durée de la contrainte par corps.

— Depuis quelque temps, à Paris, la chaleur du jour contraste singulièrement avec la fraîcheur du soir et de la nuit. Les thermomètres marquent invariablement vers les quatre heures de l'après-midi de 28 à 29 degrés.

— Hier on a vendu le mobilier assez mesquin du fameux docteur Conty de la Pommerais. Dans sa bibliothèque on a remarqué des traités sur la science héraldique; le docteur possédait un assez grand nombre de pistolets et de fleurets. On a mis aux enchères un énorme panier rempli d'ossements humains. Il y avait quelques mauvais tableaux et des gravures sans valeur. La couronne comtale s'étalait du reste partout. Tout a été vendu à de bons prix. Un mortier en marbre blanc dans lequel, disait-on, La Pommerais préparait la digitaline a été très-disputé. Il n'y avait que 930 grammes d'argenterie.

— Les Polonais résidant à Paris, ont fait placer à l'entrée du chœur de N.-D.-des-Victoires une grande plaque de marbre avec inscription et portant leurs armes.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Monteur.)
Cessation de l'intérim du maréchal Vaillant pour les ministères d'Etat et de la Justice; décret concernant les vacances du Conseil d'Etat; nominations de Juges de paix et de suppléants; nominations et promotions dans la Légion-d'Honneur.

Concession d'un chemin de fer de Sathonay à Bourg.

MÉDECINE.

Remèdes contre les cancers.

Dans les papiers de feu le docteur Récamier, on a trouvé la singulière note que voici : « Je tiens le remède qui va suivre d'un célèbre médecin du Levant, au rapport du confrère qui m'a communiqué la recette, l'onguent que j'enregistre a guéri des cancers déjà ulcérés. Le médecin en a surveillé la fabrication et l'a mis en usage. On met dans un pot de terre vernissé une tête de mouton tout entière avec la peau, la laine, les yeux, le cerveau, etc.; il faut seulement avoir la précaution d'enlever les cornes. — On remplit d'eau le pot dans lequel on a mis la tête de mouton, on le lute avec de la pâte, et on plonge le tout dans un chaudron plein d'eau, que l'on place sur un bon feu. On fait bouillir pendant quarante-huit heures (c'est une œuvre de patience, mais pour un remède contre le cancer, que ne doit-on pas essayer ?), après quoi on délute le pot. On en verse le contenu dans un torchon, et en pressant avec énergie, on obtient une sorte de liquide onctueux qui se fige par le refroidis-

sement et forme une espèce de pommade. Pour faire usage de cette pommade, on en graisse la surface d'un linge fin que l'on applique ainsi sur l'ulcère. On renouvelle matin et soir. Les premiers jours, il y a de la douleur; mais peu à peu cette douleur cesse; les chairs se renouvellent et tout prend un autre face. On a vu ces moyens réussir dans les cancers ulcérés du sein et des lèvres. « RÉCAMIER. »

(Revue de la Presse.)

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les nouvelles des vignobles varient toujours et souvent se contredisent, suivant les points d'où elles émanent : ici c'est le rougeau, qui cause jusqu'à présent plus de peur que de mal; là, c'est l'oïdium qui sévit et dont la fâcheuse influence est trop réelle; ailleurs c'est la constation des tristes effets des gelées et de la coulure, qui ont sensiblement réduit le rendement de la récolte.

Mais ailleurs aussi c'est une récolte plantureuse, ce sont des ceps chargés de raisin, toutes les assurances enfin d'une bonne et abondante vendange.

De la diversité de ces renseignements, il résulte, pour le commerce des doutes et des hésitations, pour la consommation une grande réserve, et, somme toute, gêne pour les affaires, ce qui est le résultat le plus regrettable.

Les spiritueux viennent de sortir de la position équivoque que nous avons constatée dans nos précédents numéros : à la suite de quelques affaires traitées, une hausse de 5 francs s'est manifestée à la Bourse d'hier, et le disponible se cote aujourd'hui 66 francs.

Les eaux-de-vie toujours délaissées, ne donnent pas lieu à la moindre transaction qui mé-

rite d'être signalée.

La récolte du houblon se divise en deux zones bien marquées; dans l'une, — jusqu'ici — il y aura abondance et qualité; dans l'autre réduction sensible sur le rendement et doutes fondés sur la qualité.

Les travaux de la tonnellerie ont perdu ces jours derniers de leur activité, cette industrie reçoit, elle aussi, le contrecoup des nouvelles contradictoires des vignobles.

(Le Moniteur vinicole) H. Hennequin.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
8 août 1864.			
au comptant:			
3 pour 100	66 20	»	» 05
3 p. % emprunt de 1864.	66 40	»	» »
4 1/2 pour 100	94 95	» 20	» »
9 août.			
3 pour 100	66 20	»	» »
3 p. % emprunt de 1864.	66 30	» 20	» »
4 1/2 pour 100	94 60	»	» 35
10 août.			
au comptant:			
3 pour 100	66 35	» 45	» »
4 1/2 pour 100	94 60	»	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 7 août Pech (Eugène-François), rue des Carmes.
- 8 — Cubaynes (Daniel), 9 mois, rue du Portail-au-Vent.
- 9 — Giustiniani (Jean), 16 mois, rue Mascoutou.
- 10 — Fontanet (Marie-Louise), 48 mois, à la citadelle.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune de St-Denis.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal de grande communication numéro 26, de Saint-Denis à la route départementale numéro 14, partie comprise sur le territoire de la commune de Saint-Denis.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1864

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Saint-Denis donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal de grande communication, numéro 26, de Saint-Denis à la route départementale numéro 14, partie comprise sur le territoire de la commune de Saint-Denis, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1864, en date du 27 août 1864, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui sept août courant, au secrétariat de la mairie de Saint-Denis, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du sept au seize août mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Saint-Denis, le 7 août mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire, Signé : GAILLARD.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès-à-main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

LA PULVERINE D'APPERT

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infaillible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin (c'est 12 cent. 1/2 par hectolitre!) — par 5 kilos, franco et payable à 3 mois, à l'usine des CONSERVES ALIMENTAIRES, rue de la Mare, n° 75, à Paris.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES
COMESTIBLES | CRISTAUX
CHOCOLAT
de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon,
de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE

DE
PETROLE
LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

LIBRAIRIE BOURION

CLASSIQUE ET RELIGIEUSE, A CAHORS.

CATÉCHISME

ET

HEURES

DE CAHORS

Grand assortiment de Registres dans tous les formats et de toute régleure.

Abonnement à tous les journaux. — Commission en librairie. — Fournitures de bureau. — Papeterie.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

Par GRAMAT (Lot).
Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hypocondrie, l'histérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est la seule en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale, Union médicale.)
DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS
A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des EAUX.

Trois mois 46 fr. LE TEMPS Six mois 52 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le journal Le Temps vient de s'adjoindre et distribue gratuitement à ses souscripteurs

LE MAGASIN D'ÉDUCATION

ET DE RÉCRÉATION

ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE

DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACE, auteur de l'His-toire d'une bouchée de pain, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.

En se l'adjoignant, le Temps devient, par excellence, le journal de la famille.

Le Magasin d'éducation et de récréation paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

Pour recevoir sans aucun frais le Journal d'éducation et de récréation, prendre un abonnement au journal LE TEMPS.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE CARROSSERIE

P. BREIL, rue du Lycée, à Cahors.

FORGE, — CHARRONNAGE, — MENUISERIE, — PEINTURE, — CARROSSERIE, SELLERIE, — HARNAIS, — ARTICLE DE VOYAGE.

Favorisé par la nombreuse clientèle qui a bien voulu m'accorder sa confiance, je viens d'établir, rue du Lycée, un établissement complet de Carrosserie.

Étant le seul de Cahors qui réunisse dans mon établissement les cinq différents corps d'état qui concourent à l'art de la Carrosserie, et m'étant adjoind des ouvriers de premier ordre, je puis aujourd'hui défier toute concurrence.

Les différents travaux se confectionnant tous dans mes ateliers, sous ma direction, et avec des marchandises de premier choix, offriront aux acheteurs toute garantie d'élégance et de solidité.

J'ai également attaché à mon établissement un ouvrier harnacheur qui ne s'occupe que de cette partie.

Les prix, toujours proportionnés au fini du travail, seront traités avec la plus grande modicité.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir	VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites. Alfred Labarraque & Co	Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur
---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ÉTHÉR

DU DR CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU DR BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES : A Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanès; — Souillac, Planacassagne.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

MASSABIE

— arquebuser —
Dépôt de Feux d'artifice et Articles d'illuminations.

A LOUER

En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second étage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénelon, le tout propice pour tout commerce.

A VENDRE

Une jolie petite Voiture de promenade.
Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

GUÉRISON RADI-CALE DES HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.) Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste herniaire aux HERBIERS (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux HERBIERS (Vendée).